

Rabat, le : 30/04/2026

N° Convocation : EF\_MG5\_0670

**CONVOCAATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS  
ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026 -SESSION 1-**

**Etablissement : Faculté de Médecine Abulcasis**  
**Filière : Médecine Générale**  
**Semestre : S9**

**Cher (e) étudiant (e),**

Nous avons le plaisir de vous informer que vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre 9 de La Faculté Abulcasis **Faculté de Médecine Abulcasis** qui auront lieu du **02 au 21 janvier 2026** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Bâtiment : Salles
- Salle : 7
- Emplacement : 2

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni(e) :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : SAIFI Aya
- N° d'inscription : INS-FMA00024528/2025
- CIN/Passeport : FA191311

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

| Ordre | Module  | Date Examen | Heure début |
|-------|---|-------------|-------------|
| 1     | Immuno-pathologie                                 | 05/01/2026  | 12:00       |
| 2     | Urgence - Réanimation et Soins Palliatifs         | 07/01/2026  | 12:00       |
| 3     | Parasitologie - Mycologie - Maladies Infectieuses | 09/01/2026  | 12:00       |
| 4     | Stage Clinique 20 : Médecine Générale I           | 12/01/2026  | 12:00       |
| 5     | Stage Clinique 21 : Chirurgie Générale I          | 15/01/2026  | 12:00       |
| 6     | Stage Clinique 22 : Pédiatrie I                   | 17/01/2026  | 12:00       |
| 7     | Stage Clinique 23 : Gynécologie Obstétrique I     | 20/01/2026  | 12:00       |

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.

**Service Evaluations et Examens**